

09h15 : Accueil des participants

09h30 : **Ouverture du colloque**

Henry Roussillon,
Président de l'Université des Sciences Sociales de Toulouse
Bernard Beigner
Doyen de la Faculté de Droit de Toulouse

Première table ronde,
sous la présidence de Monsieur le Professeur
Gabriel Roujou de Boubée,
Directeur de l'Institut de Sciences Criminelles,
Directeur du DEA de Sciences Criminelles

10h00 : **Les nouveaux défis de la coopération internationale
en matière pénale**

Jean-Paul Laborde,
Chef du service de prévention du terrorisme
(Office des Nations Unies contre la drogue et le crime),
Maître de Conférences Associé (UTI)

10h30 : **Le droit des traités**

Walter Gehr,
Chef du projet Renforcement du régime juridique universel contre le terrorisme
(Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)

Pause

11h15 : **La criminalité transnationale organisée et la corruption**

Dimitri Vlassis,
Chef de la Section des Conventions
(Office des Nations Unies contre la drogue et le crime)

Débats

14h15 : Retour des participants

Seconde table ronde,
sous la présidence de Monsieur le Professeur
Jean-Pierre Marty,
Directeur du DESS Juriste International,
Avocat

14h30 : **Les instruments universels de lutte contre le terrorisme**

Marie-Hélène Gozzi,
Maître de Conférences à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse,
Consultant pour l'ONUDC

15h00 : **Le principe *Ne bis in idem* à l'épreuve du droit transnational**

José-Luis de la Cuesta,
Professeur à l'Université de San Sébastian – Espagne,
Président de l'Association Internationale de Droit Pénal

Pause

15h45 : **Conclusions des travaux**

Reynald Ottenhof,
Professeur Émérite, Directeur de la Revue Internationale de Droit Pénal,
Vice-Président de l'Association Internationale de Droit Pénal

Débats

COLLOQUE INTERNATIONAL

LE DROIT PENAL DES NATIONS UNIES, VERS UNE CONSCIENCE PENALE UNIVERSELLE ?



Lundi 14 mars 2005

Organisé par le Centre de Droit Pénal International,
avec le concours de l'Association du DEA de sciences criminelles



Depuis sa fondation, l'Organisation des Nations Unies, s'inspirant des principes consacrés dans sa Charte et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, a élaboré un corpus de normes touchant toute la gamme de questions liées à la prévention du crime et à la politique de justice pénale. Alors que les phénomènes criminels transnationaux constituent un défi majeur pour les Etats, pas moins de sept nouveaux instruments contraignants couvrant à la fois le droit international humanitaire, le terrorisme, le crime organisé et la corruption ont été élaborés dans le cadre des Nations Unies en quelques six années. La portée de ces instruments est remarquable tant il est vrai que, partout dans le monde, des groupes criminels s'organisent, pouvant communiquer et coordonner leur action sans tenir compte des distances et des frontières des Etats et menaçant les sociétés et les économies nationales. C'est pourquoi, à la veille du Onzième Congrès de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Bangkok, 18-25 avril 2005), il convient de s'interroger sur l'application des nouveaux instruments universels de lutte contre les grands phénomènes criminels. Cette application doit se traduire par l'introduction de changements importants dans les systèmes juridiques nationaux et donner un élan nouveau à la coopération internationale. C'est au moyen d'une harmonisation convenue et universellement acceptée des normes applicables, d'une meilleure compréhension mais aussi d'un plus grand respect des différences qui caractérisent les méthodes et moyens de mise en œuvre de certaines politiques que la communauté internationale peut établir des relations de travail efficaces et efficientes et une coopération plus concrète.

Le droit pénal international est une matière en pleine construction. Il ne s'agit pas seulement pour les juristes d'aujourd'hui de consolider le droit pénal international du XX^{ème} siècle mais de bâtir le droit pénal international du XXI^{ème} siècle.

Contact :

Madame Marie-Françoise ILLE

☎ : 05.61.63.36.19

Fax : 05.61.21.54.72

@ : ille@univ-tlse1.fr

Lieu du colloque : Amphithéâtre Guy Isaac-Manufacture des Tabacs

